



Cellule Europe Réunion
Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne

RELEVÉ DE CONCLUSIONS COMITE REGIONAL D'EVALUATION du 05 décembre 2023

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. Le rapport final de l'évaluation thématique du PO FEDER 2014 - 2020
2. Les plans d'évaluations des programmes FEDER/FSE+ et INTERREG VI pour la période 2021 - 2027.

1. Rapport final de l'évaluation d'impact du PO FEDER 2014-2020

Dans le cadre du plan d'évaluation Programme Opérationnel FEDER Réunion 2014-2020, la Région Réunion, Autorité de gestion, a lancé en 2023 une évaluation d'impact en 3 lots :

- Lot 1 : Infrastructures de recherche et stratégie numérique, éducation/formation, services à la population - Priorité d'investissement 1a (Axe 1), 2a (Axe 2), 9a, 9b, 10a (Axe 7).
- Lot 2 : Economie sobre en carbone, mobilité durable - Priorité d'investissement 4a, 4c, 4e (Axe 4), et 7c (Axe 6 et 8).
- Lot 3 : Adaptation au changement climatique, gestion des ressources, valorisation du patrimoine - Priorités d'investissement 5b (Axe 5 et 8), 6a, 6b, 6c, et 6d (Axe 5).

Les principaux constats du rapport final ont été présentés.

La CINOR exprime sa satisfaction dans le rôle d'accompagnement de la Région Réunion, et salue la capacité de l'initiative REACT EU à répondre de manière rapide aux besoins des collectivités même si des retards dans la mise en œuvre ont été constatés. La CINOR soulève néanmoins, que les évaluations d'impact ne distinguent pas le FEDER *mainstream* de REACT UE, ne permettant pas de mettre d'analyser les contraintes administratives et les causes qui ont conduit la non-atteinte des objectifs fixés par un programme pourtant annoncé comme une opportunité (340M€ à consommer en 2 ans).

En réponse, l'Autorité de gestion précise que l'évaluation a porté sur des données arrêtées au 31 décembre 2022, et qu'au surplus, l'évaluation du volet REACT UE est hors champ des évaluations, puisqu'elle doit faire règlementairement l'objet d'une évaluation nationale en 2024.

Le Comité Régional d'Evaluation prend acte des conclusions.

2. Plan d'évaluation du programme FEDER-FSE+ 2021-2027

Le plan d'évaluation du PO FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027 a été élaboré conformément aux dispositions réglementaires et aux orientations de la Commission.

7 évaluations sont prévues dont 4 au titre du volet FEDER, 2 au titre du volet FSE+ et une évaluation d'impact transversale à l'ensemble du programme

L'Autorité de gestion précise aux membres du CRE que, à ce stade, il n'y a pas d'évaluation spécifique prévue pour l'Allocation Spécifique RUP, qui conformément à la réglementation s'insère au niveau des différents objectifs spécifiques. Néanmoins, cette question sera traitée dans l'évaluation transversale d'impact prévue en 2028.

Par ailleurs, pour l'Allocation Spécifique attribuée pour le FSE+, une articulation reste à trouver entre les évaluations menées sur le programme FEDER-FSE+ de la Région et celles du programme national FSE+ géré par l'Etat.

Le Comité Régional d'Evaluation prend acte du plan d'évaluation pour la prochaine programmation 2021-2027. Il prend note que les cahiers des charges de chacune des études seront présentés au Comité.

3. Plan d'évaluation du programme INTERREG VI OI 2021-2027

Le plan d'évaluation du programme de coopération INTERREG VI-OI pour la période 2021-2027 a été élaboré conformément aux dispositions réglementaires et aux orientations de la Commission.

4 évaluations thématiques et 1 évaluation d'impact transversale à l'ensemble du programme sont prévues.

Le Comité Régional d'Evaluation prend acte du plan d'évaluation pour la prochaine programmation 2021-2027 et prend note que les cahiers des charges des études seront présentés à ce Comité.

Observations générales

Le Comité souligne l'importance de la cohérence des évaluations menées pour un même fonds et pour des programmes différents. Aussi, il demande une attention toute particulière, notamment sur le FSE+, dès lors que les thématiques communes aux 2 programmes (programme régional FEDER FSE+ et volet régional Etat du PN FSE+), le justifient, en tenant compte des lignes de partage qui fixent des objectifs différents, mais complémentaires.

ANNEXES :

- Support de présentation
- Liste des présents

Le directeur général des services
du Conseil départemental

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services
Michel COURTEAUD

La directrice générale des services
du Conseil régional

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY

La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Pour le préfet et par délégation
L'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales

Vassili CZORNY